

Rennes Urban Trail est une épreuve pédestre organisée par l'association Urban Trail répondant à la réglementation des Courses Hors Stade. Créé en 2017, cet événement annuel regroupe 3 distances, l'idée est de permettre de varier les allures tout en explorant les richesses du patrimoine urbain de la Ville de Rennes.

Article 1 : L'organisation

L'édition 2019 du Rennes Urban Trail est organisée le 28 avril 2019 sous l'égide de l'Association Urban Trail, association loi 1901 inscrite sous le n° W353015175 à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Son siège social se situe à l'Espace Performance - Bât. N - 35769 Saint Grégoire cedex.

Article 2 : Les tarifs

LES TARIFS	Limité à	âge min. requis	INDIVIDUEL		CHALLENGE ENTREPRISES
			2€	15€	
Du 16/01/19 au 20/04/19					
7 KM	1800 participants	Cadet (16-17 ans) né en 2003	12€		150€* pour 1 équipe de 3 coureurs (1 coureur par course) Limité à 350 équipes
14 KM	2500 participants	Junior (18-19 ans) né en 2001	15€		
24 KM	2700 participants	Junior (18-19 ans) né en 2001	23€		

* déductible à 60% en mécénat selon législation en vigueur.

Article 3 : Les épreuves



Trail d'environ 7km, distance la plus courte de la 3^{ème} édition du Rennes Urban Trail. Parcours accessible à tous ! Découverte d'une partie de la Ville de Rennes avec un passage dans le parc du Thabor, le cloître de Saint Melaine, devant le Parlement de Bretagne, dans l'Hôtel de Ville, les portes Mordelaises Parcours empruntant les derniers kilomètres de la boucle des 14km. Pas de Ravitaillement sur le parcours. Plus de 700 marches Récompenses pour tous les arrivants.

Départ à 9h00 du Mail François Mitterrand à Rennes.

Ouvert à tous les coureurs né(e)s en 2003 ou avant (*Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs*).

Limité à 1800 participants.

Inscription : 12 €



Plus de 1500 marches à monter et descendre pendant 14 km alliant la traversée inédite de monuments historiques et lieux atypiques de Rennes, des stations de métro, dans les parcs, devant le Parlement de Bretagne, l'Hôtel de Ville, les Lices, les portes Mordelaises Ravitaillement au 6^{ème} km environ au Vélodrome de Rennes. Récompenses pour tous les arrivants.

Départ à 9h45 du Mail François Mitterrand à Rennes

Ouvert à tous les coureurs né(e)s en 2001 ou avant.

Limité à 2500 participants.

Inscription : 15 €



Un trail d'environ 24km, distance la plus longue de cette 3^{ème} édition du Rennes Urban Trail. Première partie du circuit en direction de la Prévalaye et de la Courrouze. Au 12^{ème} km, jonction avec la boucle du 14km (sans les participants de cette épreuve déjà passés) avec un passage dans des stations de métro, dans les parcs, devant le Parlement de Bretagne, dans l'Hôtel de Ville, les Lices, les portes Mordelaises 2 ravitaillements au 6^{ème} km et au 17^{ème} km environ. Récompenses pour tous les arrivants. Plus de 2 000 marches.

Départ à 10h30 du Mail François Mitterrand à Rennes

Ouvert à tous les coureurs né(e)s en 2001 ou avant.

Limité à 2700 participants.

Inscription : 23 €

**la description des lieux parcourus est amenée à être modifiée jusqu'au départ de la course.*

CHALLENGE ENTREPRISES

LEGENDRE

1 équipe de 3 coureurs (1 coureur par course).

Un challenge entreprises est proposé aux entreprises, il suffit d'inscrire 3 coureurs, 1 par épreuve. À l'issue des trois épreuves, un classement sera réalisé.

Limité à 350 équipes de 3. Récompenses pour tous les arrivants.

Inscription : 150€* (déductible à 60% selon législation en vigueur)

15€ des inscriptions seront renversés à BAA pour les Neurosciences.

Article 4 : Les conditions d'inscriptions

Conformément aux articles L231-2/L231-3 du code du sport, les épreuves du Rennes Urban Trail sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA en compétition, Athlé Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprises délivrées par la FFA ou d'un pass « J'aime courir » délivré par la FFA et compété par le médecin en cours de validité à la date de la manifestation (attention les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement décoouverte ne sont pas acceptées). La participation aux épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFA portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat médical ou de sa copie.

Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins d'un an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « **ne présente aucune contre indication à la pratique de la course à pied ou athlétisme en compétition** ». Aucun autre document ne peut-être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les engagés mineurs à la date de l'épreuve, devront fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal à joindre lors de l'inscription.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Les inscriptions se font sur le site internet **www.rennesurbantrail.bzh** du Rennes Urban Trail , **les certificats médicaux ou copie des licences seront à envoyer** à Klikego – Rennes Urban Trail – 9 allée de Betton - 35520 La Mézière. Les marcheurs et marcheurs nordiques ne sont pas autorisés à participer à cet événement.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété
- Paiement des droits d'engagement électronique ou par chèque à l'ordre de Rennes Urban Trail.
- Certificat médical course à pied en compétition ou copie de licence datant de moins d'un an.

Article 5 : L'engagement et les droits d'engagements

Prix : 7km : **12€** - 14km : **15€** - 24km : **23€** - Challenge entreprises : **150€*** (déductible à 60% selon législation en vigueur)

Inscriptions limitées : 7km : **1800 participants** - 14km : **2500 participants** - 24 km : **2700 participants**

Pour ceux qui empruntent le parcours sans dossard ou avec un dossard falsifié, l'organisation appliquera les mêmes sanctions et les mêmes nullités de garantie que précédemment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification (avec le port de la puce). L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment sur toutes les épreuves.

Article 6.1 : L'assurance Annulation

Toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit à l'assurance annulation pourra se faire rembourser une partie de son inscription pour les motifs suivants : accident, maladie grave ou incapacité de pratiquer la course à pied. Un certificat médical ou justificatif faisant foi devra être adressé à l'association Rennes Urban Trail au plus tard le 20 avril 2019, cachet de la poste faisant foi.

Pour tout remboursement, **7€** de frais de dossier seront soustraits du montant à rembourser.
Ex : dossard 14km à 15€ + assurance annulation 5€ = 20€ Remboursement de 13€.

Article 6-2 : Transfert d'inscription

En 2019, le transfert de dossard à un autre coureur est autorisé uniquement sur la plateforme du site internet de Klikego. Un coureur pourra ainsi, via son espace personnel sur le site Klikego, rétrocéder son dossard à un autre coureur. La date limite des transferts d'inscriptions est fixée au 20 avril 2019.

Pour tout transfert de dossard, 3€ de frais de dossiers seront soustraits du remboursement et additionnés au montant de la nouvelle inscription.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera réalisé par Klikego une fois l'inscription de la personne remplaçante finalisée.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, en dehors de la plateforme de Klikego et à une date postérieure au 20 avril 2019, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué pendant l'épreuve du Rennes Urban Trail. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réservent la possibilité d'exclure définitivement le concurrent.

Exemple : Benoit s'inscrit sur la plateforme klikego sur le 14 km pour un montant de 15€. Benoit souhaite transférer son dossard à Rodolphe. Klikego enverra un lien d'inscription à Rodolphe pour qu'il puisse s'inscrire en remplacement de Benoit. Rodolphe payera le montant de 15€ + 3€ de frais de gestion de dossier. Klikego pourra alors rembourser Benoit une fois l'inscription de Rodolphe finalisée d'un montant de 15€ - 3€ de frais de gestion de dossier, soit 12€.

Article 7 : Le retrait des dossards

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité ou licence en cours de validité au Centre Commercial Colombia à Rennes. *

- Le vendredi 26 avril de 10h00 à 19h00
- Le samedi 27 avril de 10h00 à 19h00.

Aucun dossard envoyé par la Poste. Obligation de porter le dossard (devant sur le torse) pendant la course. Pas de retrait des dossards le jour de la course.

**lieu 2019 à définir non officiel pour le moment*

Article 8 : Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué par une société labellisé FFA (Breizh Chrono). Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique à porter impérativement à la chaussure, qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de passage de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du parcours ne pourra être classé. La puce sera récupérée à l'arrivée de la course.

Article 9 : La limite de temps

Les participants disposent d'un temps limite pour chaque course.

- 7km : 1h25
- 14km : 2h20
- 24km : 3h30

Il n'y aura pas de dispositif de voiture balai mis en place par l'organisation. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Point de mise hors course sur le 24km au niveau du km 12 : limite horaire 12h20 et km 18, limite horaire 13h10. Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course. Possibilité de mettre hors course en cas de non respect des zones de propreté aux ravitaillements.

Article 10 : Les récompenses

Les podiums et remises de récompenses auront lieu à l'arrivée sur le Mail François Mitterrand à l'issue des épreuves. Récompenses pour chaque catégorie sur les 3 courses et 3 premières équipes du Challenge Entreprises. Podiums du 7km à 11h, du 14km, 24km et du Challenge Entreprises à partir de 12h30.

Article 11 : La signalisation des parcours

Les différents parcours seront fléchés à l'aide de signalétique et de panneaux directionnels. Elle sera complétée par un marquage au sol et de la rubalise à certains endroits des parcours.

Article 12 : La sécurité, la santé et les secours

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Sur certaines parties du parcours, les participants devront emprunter des escaliers, des pavés, des chemins, des trottoirs ou traverser des monuments publics. Ils leur appartient d'y adapter leur allure pour éviter tout accident et de respecter les consignes données par les commissaires.

Article 13 : L'Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants au Rennes Urban Trail. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande. (Art. L331-9 et suivants du code du Sport, Art. A331-24 et A. 331-25 du code du sport).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure dans les monuments publics, privés et les parties techniques du parcours.

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, même si il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 14 : Le Droit à l'image

Par sa participation au Rennes Urban Trail chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droits) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 15 : La CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004- 801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout refus devra nous être signifié par courrier au siège de l'Association en indiquant nom, prénom, adresse.

Article 16 : La circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation et de sécurité - santé et secours.

Article 17 : L'Abandon - non participation

Tout concurrent souhaitant abandonner devra impérativement rapporter sa puce à l'arrivée ou la retourner à l'organisation dans les 15 jours suivant l'épreuve (adresse du siège social de l'association). Toute puce non récupérée sera facturée 15€ et entraînera la disqualification de l'épreuve.

Article 18 : L'Anti Dopage

Les coureurs sont susceptibles de satisfaire à un contrôle anti-dopage.

Les participants aux courses Hors Stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230 et suivants du Code du Sport.

Article 19 : Les cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

Article 20 : L'Approbation

La participation au Rennes Urban Trail implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.